

Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique

Crédit-cadre annuel 2023

Préavis N° 2022 / 29

Lausanne, le 6 octobre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Pour faire suite au premier crédit-cadre annuel des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique mis en place en 2022, il est proposé de poursuivre cette démarche avec un crédit-cadre pour l'année 2023 moyennant une augmentation du budget de CHF 540'000.-.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'440'000.-, nécessaire à la couverture du financement des projets informatiques initiés soit par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), soit par les différents services de la Ville de Lausanne, et ceci pour l'exercice 2023.

3. Préambule

Initié pour la première fois pour l'exercice 2022 avec un montant au Plan des investissements de CHF 900'000.-, le besoin de financement pour 2023 s'élève à CHF 1'440'000.-.

4. Situation des projets informatiques prévus au crédit-cadre annuel 2022

Le présent préavis fait état d'un bilan intermédiaire de la situation des projets inscrits au crédit-cadre annuel selon le préavis N° 2021/41 « Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique – Crédit-cadre annuel 2022 ». Le bilan définitif sera fourni fin de l'année.

4.1 eFormulaires - V2

Les prestations d'évolution de la plateforme pour les formulaires dynamiques (Jaxforms) sont en cours et ont nécessité à ce jour un engagement financier deux fois supérieur aux provisions.

En effet, le SOI a dû apporter des évolutions plus conséquentes que prévu afin de satisfaire entièrement les besoins des services. Vu l'importance de cette plateforme pour venir à bout des formulaires papier à la Ville, le SOI a donc engagé plus de moyens financiers.

4.2 Prestations Cyberadministration

Les prestations sont en cours et seront engagées conformément aux provisions.

D'ici la fin 2022, cinq nouvelles prestations pourront s'effectuer en ligne.

4.3 Outils de newsletters

Ce besoin a été réalisé lors d'un projet en 2022, mais aucun budget n'a été nécessaire. De ce fait, aucune dépense n'a été engagée sur le crédit-cadre annuel 2022.

4.4 Système de suivi de la relation client - CRM

Ce besoin a été reporté à 2023 en raison d'un manque de ressources.

4.5 Aedilis - Généralisation de l'application

Les prestations de la plateforme transversale de géolocalisation (utilisée par Corps de police, le Service de la propreté urbaine et d'autres entités) sont engagées conformément aux provisions.

4.6 Remplacement de l'application Amarrage

Le démarrage de ce projet est toujours prévu pour 2022 et continuera en 2023.

4.7 Plateforme Participative – suite

Les prestations d'évolution prévues pour la plateforme participative de la Ville (Decidim) sont en cours.

4.8 Projets participatifs

Les prestations concernant la récolte et la validation des votes pour les projets participatifs (lausanne.ch) sont engagées conformément aux provisions.

4.9 Fédération des identités

Aucun montant n'a été engagé à ce jour. En effet, le Canton et la Ville doivent se doter des bases légales nécessaires pour pouvoir proposer la fédération des identités à la population lausannoise, et ainsi continuer à étoffer les prestations en ligne de la Commune. L'enjeu n'est pas informatique mais légal et de ce fait, dépasse la mission et les compétences du SOI.

4.10 Outil transverse pour la gestion des projets agiles

Ce besoin a finalement été couvert par un outil existant sans nouveau financement.

4.11 Solution d'intelligence artificielle

Une solution a été acquise en 2022 pour un peu moins que le budget provisionné. Il s'agit comme prévu d'un assistant virtuel pour le Centre de services du SOI.

4.12 Encadrement des travaux récurrents

Les prestations de chefs de projets en lien avec la numérisation du Service de l'économie sont supérieures aux provisions.

4.13 Business analyst

Les prestations de Business Analyst sont engagées mais avec un montant moindre que les provisions.

4.14 Gestion conforme des logs du système d'information

Cette prestation, relative à la mise en place d'une politique de journalisation ou de conservation des journaux d'événements des applications et des systèmes, n'est pas encore engagée mais est prévue pour 2022.

4.15 Taxe de séjour

Ce projet n'était initialement pas prévu au sein du crédit-cadre 2022 mais a fait l'objet d'un transfert financier de la part du Service de l'économie pour être couvert par ce budget.

4.16 TVA 2023

Ce projet n'était initialement pas prévu au crédit-cadre 2022 mais indispensable, suite à l'acceptation par le peuple de la réforme AVS 21. La TVA augmentera de 7.7% à 8.1% dès janvier 2023 pour financer l'AVS. Ceci demandera une adaptation d'une vingtaine de solutions internes et externes. Actuellement une étude est en cours pour estimer le budget nécessaire pour modifier les solutions concernées.

4.17 Récapitulatif des projets 2022

| Chapitre | Projets 2022 | Montants prévus en CHF (TTC) | Montants engagés ou à engager en CHF (TTC) |
|----------|---|------------------------------|--|
| 4.1 | eFormulaires - V2 | 40'000.00 | 82'600.00 |
| 4.2 | Prestations Cyberadministration | 70'000.00 | 66'500.00 |
| 4.3 | Outils de newsletters | 10'000.00 | 0 |
| 4.4 | Système de suivi de la relation client - CRM | 20'000.00 | 0 |
| 4.5 | Aedilis - Généralisation de l'application | 50'000.00 | 49'800.00 |
| 4.6 | Remplacement de l'application Amarrage | 50'000.00 | 99'000.00 |
| 4.7 | Plateforme Participative – suite | 30'000.00 | 49'700.00 |
| 4.8 | Projets participatifs | 20'000.00 | |
| 4.9 | Fédération des identités | 95'000.00 | 0 |
| 4.10 | Outil transverse pour la gestion des projets agiles | 10'000.00 | 0 |
| 4.11 | Solution d'intelligence artificielle | 30'000.00 | 13'100.00 |
| 4.12 | Encadrement des travaux récurrents | 190'000.00 | 241'100.00 |
| 4.13 | Business analyst | 190'000.00 | 155'000.00 |
| 4.14 | Gestion conforme des logs du système d'information | 95'000.00 | 95'000.00 |
| 4.15 | Taxe de séjour | ⁽¹⁾ 99'000.00 | 99'000.00 |
| 4.16 | TVA 2023 | 0 | ⁽²⁾ 47'200.00 |
| | Total des montants engagés pour les projets informatiques 2022 | 999'000.00 | 999'000.00 |

⁽¹⁾ : Suite à Crédit complémentaire courant 2022

⁽²⁾ : Montant hypothétique à confirmer.

5. Projets et prestations informatiques prévus pour le crédit-cadre annuel 2023

Ci-après se trouve la liste des projets et des prestations informatiques identifiés avec leur coût estimé au moment de la rédaction du présent préavis.

5.1 Encadrement des travaux récurrents

Renforcement de l'équipe des chefs de projet pour faire face à la demande grandissante des services en matière de projets informatiques. Ce complément aux deux ept internes est essentiel pour pouvoir absorber les projets qui se trouvent dans le portefeuille annuel.

Coût estimé : CHF 261'000.-.

5.2 Business Analyst

Renforcement de l'équipe des Business Analyst qui gère les demandes venant des services pour démarrer des projets informatiques. Ce complément permettra au SOI de mieux suivre le flux des demandes car il dispose de ressources limitées en matière d'analyse.

Coût estimé : CHF 294'000.-.

5.3 LADB/Horas

Traitement des demandes de manifestation. Ce système étant en fin de vie sur Microsoft Access, il doit être réécrit dans un nouveau programme et nécessite 400 jours de développement.

Coût estimé : CHF 500'000.-.

5.4 AGIR II

Mise en place de processus métier en amont et en aval du système AGIR actuel, ainsi que quelques modifications du système AGIR lui-même (jetons de présence, etc., de la plateforme permettant aux instances législative et exécutive de piloter les décisions politiques de la Ville de Lausanne).

Coût estimé : CHF 150'000.-.

5.5 CRM transverse Ville - Système de suivi de la relation client

L'idée est de proposer aux services de la Ville une solution permettant d'aller d'un simple suivi de contact jusqu'à un suivi de la relation client.

Coût estimé : CHF 40'000.-.

5.6 Projet Refonte Intranet

Refonte de l'actuel intranet sur Magnolia, notre Content Management System (outil de gestion du contenu), déjà utilisé pour le site internet lausanne.ch. Pour ce faire, le renfort d'une ressource en développement s'avère nécessaire pour respecter le planning du projet.

Coût estimé : CHF 70'000.-.

5.7 Projet Amarrage phase 2

Il s'agit de continuer le projet Amarrage commencé en 2022. Ce projet concerne la gestion de la location des places d'amarrage et de l'infrastructure portuaire.

Coût estimé : CHF 50'000.-.

5.8 Projet SAS : Gestion LAMal BE RI

Développement d'une solution de gestion de la LAMal pour les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), y compris la gestion des remboursements et des activités de changement d'assurance maladie ainsi qu'un module de gestion de rendez-vous et d'attribution de guichet.

Coût estimé : CHF 75'000.-.

5.9 Résumé des projets et prestations envisagés en 2023

| Chapitre | Projets et prestations envisagés | Montant en CHF (TTC) |
|----------|---|----------------------|
| 5.1 | Encadrement des travaux récurrents | 261'000.00 |
| 5.2 | Business Analyst | 294'000.00 |
| 5.3 | LADB/Horas | 500'000.00 |
| 5.4 | AGIR II | 150'000.00 |
| 5.5 | CRM transverse Ville - Système de suivi de la relation client | 40'000.00 |
| 5.6 | Projet Refonte Intranet | 70'000.00 |
| 5.7 | Projet Amarrage phase 2 | 50'000.00 |
| 5.8 | Projet SAS : Gestion LAMal BE RI | 75'000.00 |
| | Total des projets et prestations informatiques envisagés en 2023 | 1'440'000.00 |

6. Impact sur le climat et le développement durable

La mise en œuvre pratique d'une démarche d'informatique écoresponsable passe par plusieurs étapes, dont l'une concerne plus particulièrement ce préavis :

« Amélioration de la qualité de vie au travail des collaboratrices et collaborateurs ».

Certaines initiatives proposées pour 2023 améliorent le travail quotidien de plusieurs services et de leur personnel.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

| (en milliers de CHF) | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total |
|----------------------------|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|--------------|
| Dépenses d'investissements | 1'440 | | | | | | 1'440 |
| Recettes d'investissements | | | | | | | 0 |
| Total net | 1'440 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1'440 |

Ce crédit-cadre est inscrit au plan des investissements PI 2022-2025.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total |
|-----------------------------|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Personnel suppl. (en EPT) | | | | | | | 0 |
| (en milliers de CHF) | | | | | | | |
| Charges de personnel | | | | | | | 0 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | 0 |
| Charges d'intérêts | | 11.9 | 11.9 | 11.9 | 11.9 | 11.9 | 59.5 |
| Amortissements | | 288.0 | 288.0 | 288.0 | 288.0 | 288.0 | 1'440.0 |
| Total charges suppl. | 0 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 1'499.5 |
| Diminution de charges | | | | | | | 0 |
| Revenus | | | | | | | 0 |
| Total net | 0 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 299.9 | 1'499.5 |

Sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.50%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 11'900.- par année à compter de l'année 2024.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 288'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2024.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022 / 29 de la Municipalité, du 6 octobre 2022

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'440'000.- pour couvrir le financement des projets informatiques pour l'exercice 2023 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service d'organisation et informatique, rubrique n° 4910.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4910.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter